

LOGEMENT SOCIAL

* * * * *

LOGEMENT DES PERSONNES SANS ABRI ET MAL LOGEES

Mobilisation inter associative

Suite à une lettre du 1^{er} ministre envoyée aux préfets le 22 février dernier, le *Collectif des associations Unies*¹ s'est donné comme mission de suivre précisément la « *Mise en œuvre du grand chantier prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri* ».

Pour suivre la mise en place de ce chantier, le Collectif a publié en mai 2008 « *Le baromètre du chantier national prioritaire* » (document joint). Ce baromètre, qui paraîtra tous les trimestres, présente l'évolution des mesures proposées par les associations, promises et engagées par le gouvernement. A partir de 100 mesures, portant sur la gouvernance du chantier (16 mesures), les actions de prévention (33 mesures), l'humanisation et la création de nouvelles places d'hébergement (15 mesures) et la mobilisation du parc de logements publics et privés (36 mesures), les résultats indiquent le pourcentage des mesures appliquées (3 %), des mesures engagées (12 %) et des mesures non démarrées (85 %), à ce jour.

Le Collectif a rencontré fin mai le député Etienne Pinte qui poursuit son action et doit présenter un rapport prochainement, ainsi qu'Alain Régnier, le préfet nommé pour coordonner les politiques d'hébergement et de logement.

Le député insiste sur le renforcement des pouvoirs des préfets dans les départements, sur la nécessité de construire des logements sociaux et sur la prise en compte des personnes souffrant de troubles psychiques. Le préfet a une mission plus opérationnelle qui se présente par le suivi de l'action des préfets, des diagnostics territoriaux et des projets en cours.

Des actions locales

L'action des associations et fédérations nationales est entreprise en parallèle avec les actions des associations locales. Ces dernières ont un rôle dans le suivi de la mise en œuvre de la politique de l'hébergement et du logement par les préfets faisant suite aux diagnostics locaux. Nous les encourageons à être partie prenante dans l'élaboration de ces diagnostics territoriaux. Les associations ont également un rôle dans l'accompagnement des personnes pour constituer et présenter leur demande de logement dans le cadre de la loi DALO.

Par ailleurs, des financements sont disponibles et peuvent être débloqués pour développer des projets répondant aux besoins des personnes en fonction des priorités des départements (accompagnement social pour hébergement d'urgence, médiation locative, actions innovantes, etc.). D'où l'importance d'être en lien avec les services de la Préfecture qui traitent ce dossier.

¹ *Collectif des associations pour une nouvelle politique publique du logement des personnes sans abri et mal logées*

Le *Collectif des associations Unies* est en attente d'un rendez-vous avec le 1^{er} Ministre, afin de lui rappeler l'urgence à s'orienter réellement et efficacement vers une autre politique en faveur des sans abris et de mal logés. Dans cette attente, le collectif prévoit un plan de communication pour l'automne prochain qui aura pour objectif de mobiliser les citoyens, les acteurs locaux et institutionnels pour le logement.

(Note Miriam Le Monnier – juin 2008)